ASSURDIVING®
ssurances de la FFESSM

FRENCH UNDERWATER FEDERATION INSURANCES

par LAFONT SSURANCES

FFESSM

DOCUMENT POUR INFORMATION : NE PAS IMPRIMER

TABLEAU DES GARANTIES ET PRIMES POUR LA SAISON 2021/2022

VOS TARIFS ET GARANTIES

- **Stabilité des tarifs INDIVIDUELLE ACCIDENT/ASSISTANCE.**
- **N'oubliez pas : La garantie BRIS DE MATÉRIEL est accessible dès la formule LOISIR 2. Pour 5 € par saison fédérale seulement.**
- **Pour les destinations lointaines (Maldives, Mexique …), nous vous recommandons la souscription de l'assurance LOISIR 3. Le plafond des frais médicaux à l'étranger est de 300 000 €.**

  Exemple de coût d'accident au Mexique :
  + de 100 000 € (une hospitalisation avec 25 séances de caisson).
- **RAPPEL : Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit la formule choisie.**

Indemnités GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER pour l'ensemble des catégories

- Pour les compétitions toutes disciplines en **milieu naturel**, la catégorie « **LOISIR 1** » est requise.
- Pour toutes compétitions en **piscine exclusivement**, la catégorie « **PISCINE** » est requise, notamment pour les catégories Nage avec palmes, Tir sur cible subaquatique (à partir de 12 ans exclusivement pour le tir de précision).

L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sont garanties

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, hockey subaquatique, Tir sur cible, Pratique en et hors club associatif…

TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
	20,00 €	25,00 €	42,00 €	11,00 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	39,00 €	50,00 €	83,00 €	Pas de garanties

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	**LOISIR 1**		**LOISIR 2**		**LOISIR 3**		**PISCINE**	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Âge limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des frais de recherche et de sauvetage (a)	10 000 €		15 000 €		25 000 €		Néant	
Frais de caisson hyperbare	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	300 000 € (b)	40 000 €	40 000 € (b)
Frais médicaux en cas de frais d'hospitalisation et/ou de traitement sur prescription médicale (Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (b) : Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 €		30 000 €		31 500 €		8 000 €	
Frais de prolongation de séjour suite à Accident ou séance(s) de caisson (hébergement/restauration)	À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €	
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille accessible 24/7 par téléphone							
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire - Maximum 15.000 € pour un même événement							
Soins dentaires urgents (c)	Inclus	500 €	Inclus	500 €	Inclus	500 €	Inclus	500 €
Assistance aux personnes (a)	Sans limitation de somme							
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès du licencié (a)	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avion (classe économique) ou train (1ère classe) pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit							
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation (a)	Service téléphonique							
Évacuation sanitaire (rapatriement transport médical) en cas d'accident ou de maladie (a)	Sans limitation de somme							
Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement (a)	Frais réels							
Avance sur frais à l'étranger (a)	Avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance							
Avance sur caution pénale à l'étranger (a)	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €	
Capital en cas de décès consécutif à un accident y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition	15 000 €		25 000 €		45 000 €		8 000 €	
Capital à partir de 10 jours de coma	5 000 €							
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil (a)	Sans limitation de somme							
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation).	3 000 €							
Assistance formalités suite à un décès (a)	Service téléphonique							
Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit son lien avec l'assuré (a)	Billet de retour avion classe économique ou train 1ère classe dans les 3 cas suivants : - Évacuation sanitaire de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré - Évacuation sanitaire et politique (catastrophe naturelle ou nucléaire, épidémie, pandémie, guerre, émeute)							
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement							
Garantie Bris de Matériel (plafond par sinistre et par année d'assurance)								
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel (e)	Néant		300 €		500 €		300 €	

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES			
	TOUTES DISCIPLINES			NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT
GARANTIES LOISIRS TOP (d) (garanties de base page précédente + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence				
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant	Néant	Néant	- 7 000 € par bénéficiaire et 35.000 € pour un même événement - Sans franchise	Néant
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	- 350 € par séjour - Sans franchise	Néant
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays	Néant	Néant	150 € par bénéficiaire et 1 500 € pour un même événement	Néant
Frais de prolongation de séjour suite à accident ou maladie ou séance de caisson	50 € par jour et 500 € pour un même événement	100 € par jour et 1 000 € pour un même événement	200 € par jour et 2 000 € pour un même événement	Néant
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de soutien psychologique de l'accompagnant Accessibles 24/7 par téléphone Remboursement du montant des consultations Maximum 1 000 € par bénéficiaire Maximum 5 000 € pour un même événement			Néant
Envoi de médicaments introuvables sur place (a)	Frais réels			Néant
Assurance perte vol sur dépôt de plainte des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales	- 300 € par événement - Franchise de 35 €			Néant
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire			Néant
Assistance Passeport/pièce d'identité (a)	Prestation de service			Néant
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement (a)	Avance de fonds : maximum 10 000 €			Néant
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement Forfait effets personnels 750 € par bénéficiaire / maximum 2.500 € pour un même événement			

"PACK VOYAGE" (Assurance voyages plongée MONDE ENTIER / **MAXIMUM 21 JOURS CONSECUTFS (d)**)	
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant.	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Sans franchise
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	- 350 € par séjour - Sans franchise
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire
Tarif : **8€ TTC par séjour et par assuré**	

a) Appel préalable à l'Assisteur obligatoire. b) Franchise de 25 € pour les frais médicaux à l'étranger par dossie. c) Franchise de 17 € par dossier.
d) Retrouvez la Notice d'Information sur www.assurdiving.com (rubrique «Espace Client»). e) Franchise de 80 € par dossier (abrogation totale de la franchise si 3 ans sans sinistre).

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.

DOCUMENT NON CONTRACTUEL. Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif «INDIVIDUELLE ACCIDENT» au sens de l'article L 141-4 du Code des Assurances.

NOTES :

Création IDgraphik.com - Photo : istockphoto.com

LAFONT ASSURANCES – Service FFESSM
Zone d'Activités Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY
Tél: +33(0)4 68 35 22 26 - Fax +33(0)4 68 35 11 05
E-mail : contact@lafont-assurances.com

www.assurdiving.com

Immatriculation Orias N° 12 068 741